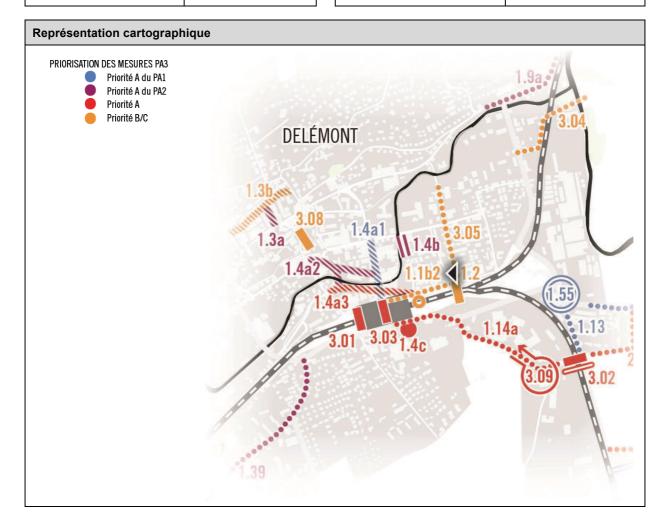


## 1.1b2 ARE: 6711.002/059

# Parking vélo et vélostation à Delémont – étape 2 LD1 et 2, Stratégie transports – objectif 4

Organisation et responsabilités		
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, Syndicat d'agglomération, RCJU, ARE, CFF	
Instance(s) concernées	SDT (SAM et SMT), CFF	
Mesure(s) connexe(s)	1.1a, 1.2, 1.14a, 1.39, 1.201, 3.01, 3.02, 3.03	
Besoins de coordination	PDCom Delémont, PD MD Delémont	

Priorisation et coûts		
Priorité	В3	
Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : dès 2024  Début des travaux :	
	dès 2023	
Estimation des coûts globaux	0.9 mio	
Répartition des coûts	A définir	
	Commune de Delémont, Agglomération, CFF, Confédération	
Degré de maturité	1	



#### Description de la mesure

#### Constat / situation initiale

Les parkings à vélos existants ne garantissaient pas une offre suffisante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif (sécurité, confort, etc.). Ils ont alors été complétés par la mise en place d'une vélostation de 110 places (étape 1), soit une structure sécurisée avec services annexes tels que réparation, entretien, services à domicile à vélo, etc.

La réalisation de la vélostation à la gare de Delémont s'inscrit dans le cadre d'une vision globale du pôle de développement de la Place de la Gare ; il s'agit de la première étape de cette mesure.

#### But de la mesure et opportunités

La vélostation de 2014 fonctionne de manière tout à fait satisfaisante. En 2015, l'utilisation a été la suivante : 35 abonnements annuels, 92 mensuels et 174 entrées journalières.

Actuellement et à court terme, la vélostation existante sera suffisante pour satisfaire la demande. Une extension est prévue dès 2023 et le projet dépendra de l'évolution des besoins dus aux changements des comportements (report modal) et à l'augmentation démographique et économique (emplois et services) de l'agglomération de Delémont.

La mesure sera coordonnée avec les mesures 2.201 et 3.80 qui concernent également le stationnement des cycles, la première dans l'ensemble de la ville de Delémont et la seconde dans l'ensemble de l'agglomération (en lien avec les arrêts de transports publics).

### Bilan de la mise en œuvre

La première étape a été réalisée en 2013 et 2014, avec une inauguration le 27 janvier 2014 (mesure 1.1b1). La seconde étape de la vélostation est prévue dès 2023.

Utilité				
CE1 : amélioration de la qualité	Amélioration de l'intermodalité train, bus, vélo.			
du système de transports	Renforcement de l'accessibilité à la gare CFF et à la gare routière pour les cycles; encouragement à l'usage des transports publics.			
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Accroissement de l'attractivité du site au positionnement stratégique.			
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration notable de la sécurité et du confort pour les vélos.			
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue du vélo et des transports publics. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).			
Etapes de mise en œuvre		Instance responsable	Dates	
		mistance responsable	Dates	
Crédit d'étude     Avant-projet     Dépôt public     Traitement des oppositions     Approbation du projet     Décision(s) de financemen     Début des travaux		UETP UETP UETP UETP UETP UETP UETP UETP	Dès 2023	
1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financemen	t	UETP UETP UETP UETP UETP UETP		
1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financemen 7. Début des travaux	ur cantonal	UETP UETP UETP UETP UETP UETP	Dès 2023	